

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CL59

présenté par

M. Saulignac, Mme Pires Beaune, M. David Habib, Mme Karamanli, Mme Untermaier, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 81**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer l'alinéa 35.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés supprime l'alinéa de l'article 81 qui minore de 84 millions d'euros les crédits de la nouvelle dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) pour payer les restes à charge des exercices antérieurs de la dotation globale d'équipement (DGE).

En effet, l'apurement de ces restes à payer sera supporté par les collectivités elles-mêmes par le biais de la minoration des variables d'ajustement au sein de l'enveloppe des concours financiers de l'État en direction des collectivités territoriales, au même titre que les 50 millions du fonds d'urgence pour Saint-Martin et que les 8 millions d'euros du plan bibiothèques.

Les collectivités n'ont pas à payer les engagements pris par l'État.